

# LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE ET LA CRISE EN FRANCE <sup>(1)</sup>

par

Olivier VILLEY

chargé de mission au ministère du Travail et de la Participation

## INTRODUCTION : LA MUTATION DES MIGRATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Avec la généralisation rapide de la crise économique mondiale à partir de 1973-1974, les contradictions de la dynamique des migrations économiques internationales et de son articulation dans les systèmes économiques nationaux se révèlent pleinement.

A partir du milieu des années soixante, dans les pays importateurs de main-d'œuvre, le processus cumulatif du recours à l'immigration a participé tout à la fois à l'équilibre et au déséquilibre du système de l'emploi et du système productif en général. En effet l'immigration a continué comme par le passé à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre dans son ensemble et l'extension de l'investissement, mais elle a commencé à produire des effets de stock irréversibles, générateurs de mobilité non contrôlée et d'alourdissement de la demande de consommation et d'investissement. De même, le processus extensif des stimulants de l'émigration a contribué à la fois à l'ajustement et au dérèglement des mécanismes du développement dans les pays de la périphérie. L'émigration réduisait les problèmes immédiats posés par le sous-emploi et la surpopulation tout en approfondissant les déséquilibres démographiques des pays concernés; les transferts de devises des émigrés contribuaient à l'équilibre conjoncturel des balances des paiements mais ils ne se sont pas orientés vers des investissements créateurs d'emploi et ils ont accru la circulation monétaire sans contrepartie et donc les pressions inflationnistes. Jusqu'au début des années soixante-dix, les politiques migratoires — c'est-à-dire les politiques d'immigration et les politiques d'émigration qu'elles dominent — ont reflété ces ambivalences, oscillant entre le contrôle et la libéralisation des mouvements migratoires et entre l'intégration, la gestion séparée et l'exclusion de fait des populations émi-immigrées, ou les pratiquant simultanément.

A partir de 1971, dans le contexte des désordres monétaires et ultérieurement de la crise du pétrole et des matières premières ainsi que de l'aggravation brutale du sous-emploi et de l'inflation, l'évolution des politiques migratoires se précise puis se précipite. Le contrôle des flux de migrants est renforcé dans les années qui précèdent la récession de 1974-1975, en même temps que sont mises en œuvre des politiques plus actives de régulation de l'offre et de la demande globales de main-d'œuvre. Ces tentatives d'organisation des flux migratoires s'avèrent rapidement insuffisantes. L'arrêt de la croissance et la montée du chômage, et plus fondamentalement la nécessité d'accélérer la mutation des systèmes productifs nationaux, imposent une maîtrise beaucoup plus étroite de la dynamique des migrations. Cause et conséquence de la fonction désormais structurelle de la main-d'œuvre étrangère dans l'appareil de production, le processus d'auto-entretien des migrations ne peut être enrayé que par décision politique et par des dispositions beaucoup plus radicales que celles adoptées jusqu'alors. Aussi, en 1973, 1974 et 1975, les principaux pays d'immigration occidentaux adoptent des mesures de réduction drastique des entrées d'immigrants. Le contrôle et la restructuration des stocks de population et de main-d'œuvre étrangères l'emportent désormais sur les tentatives de régulation de l'immigration axées sur la modulation des flux d'entrée.

Dans la période présente, les perspectives de redéploiement des économies développées restent encore relativement incertaines. Il semble acquis cependant, que la demande de main-d'œuvre restera peu soutenue à moyen terme et que la production des pays développés de l'Ouest se concentrera vers certaines activités industrielles, et surtout tertiaires, pouvant reposer sur les divers segments de l'offre de travail locale. Aussi l'accent est-il mis non seulement sur la restructuration et la stabilisation de la main-d'œuvre étrangère, mais également parfois sur sa résorption.

(1) Cet article a été réalisé pour la commission de l'emploi et des relations du travail constituée pour la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan.

Récemment, profondes, inachevées, diversifiées en fait selon les pays en cause, ces transformations des migrations économiques internationales sont encore difficiles à appréhender. L'analyse particulière de l'immigration en France permet cependant de dégager des éléments de constat et de préciser les interrogations.

## I. RUPTURES ET CONTINUITÉS D'ENSEMBLE DU PROCESSUS MIGRATOIRE

En dépit de la liaison particulièrement étroite observée jusqu'au début des années soixante entre l'intensité des flux migratoires et le niveau d'activité conjoncturel, la croissance de la population et de la main-d'œuvre étrangères en France s'est accé-

lérée à peu près régulièrement au cours des vingt-cinq années qui ont précédé la récession de 1975. La population étrangère totale (1) mesurée au recensement s'est accrue de 22 % entre 1954 et 1962, de 24 % entre 1962 et 1968, de 29 % entre 1968 et 1975; pour les mêmes périodes intercensitaires, les augmentations successives de la population étrangère active (1) ont été de 13, 20 et 22 % (voir tableau 1). En revanche, lors de la récession, le nombre des actifs étrangers a diminué (- 9 % entre octobre 1973 et octobre 1976 selon une estimation du ministère du Travail et de la Participation [2]) et l'on peut penser que la population étrangère totale a diminué aussi (dans une proportion nettement moindre toutefois). Il y a là, en termes très généraux, une rupture importante. Pour autant, les déterminants de la dynamique migratoire antérieure n'ont pas tous disparu alors même que la crise économique et la politique de l'immigration ont imposé des conditions nouvelles.

Tableau 1

Ensemble de la population et population étrangère totale; population active totale et population active étrangère : 1954-1975

	Ensemble de la population (en milliers) [1]	Ensemble de la population active (en milliers) [2]	Étrangers *			
			Ensemble (en milliers) [3]	[3] % [1]	Actifs (en milliers) [4]	[4] % [2]
1954.....	42 763,3	18 824,0 **	1 766,1	4,1	946,6 **	5,0
1962.....	46 456,3	19 164,5	2 150,7	4,6	1 073,8	5,6
1968.....	49 755,8	20 439,2	2 664,1	5,3	1 293,8	6,3
1975.....	52 599,4	21 774,9	3 442,4	6,5	1 584,3	7,3

\* Y compris Français musulmans jusqu'en 1962.  
\*\* Population active ayant un emploi.

Source : Recensements (sondage au 1/20 pour 1954, 1962, 1968; sondage au 1/5 pour 1975).

### A. Évolution générale de l'emploi total et de l'emploi étranger.

Depuis 1974, la croissance lente et la restructuration de l'appareil productif ont imposé une adaptation du volume de travail, caractérisée principalement par une diminution des effectifs employés dans l'industrie, par un ralentissement de la progression des effectifs salariés du tertiaire, par une instabilité accentuée de l'emploi occupé et par une augmentation importante du chômage. La dégradation de la situation de l'emploi du fait de la crise a été d'autant plus sensible que les composantes démographiques et sociologiques de l'offre de travail entraînent depuis 1975 une certaine accélération de la croissance des ressources de main-d'œuvre. Si elles ouvrent des

perspectives nouvelles de gestion de la main-d'œuvre étrangère, ces tendances générales de l'emploi ne mettent pas encore radicalement en question la fonction structurelle des immigrés dans le système productif.

(1) Y compris les Français musulmans jusqu'en 1962.

(2) Soit l'évolution suivante :

Octobre 1973.....	1.804.800 actifs étrangers
Octobre 1976.....	1.639.400 actifs étrangers
Différence.....	- 165.400 (- 9 %)

Il est impossible de mesurer l'évolution de la population active totale en France aux mêmes dates de référence, mais on peut observer que cette population a progressé de 2,5 % (566.000 personnes) entre le 31 décembre 1973 et le 31 décembre 1976.

Un processus de déségmentation du marché du travail immigré est simplement amorcé, dont l'extension à venir et la durabilité restent incertaines. Les informations disponibles montrent d'abord que la diminution des effectifs salariés totaux de l'industrie et du bâtiment a concerné en majorité des travailleurs étrangers, au moins jusqu'à la fin 1976. Ainsi, d'après l'enquête sur la main-d'œuvre étrangère, 266 000 emplois ont été supprimés au total dans ces secteurs entre octobre 1973 et octobre 1976, dont 169 000 emplois occupés par des étrangers; l'emploi total a diminué de 3,6 %, mais l'emploi étranger de 14,8 %. Dans le secteur tertiaire, le ralentissement de la progression des effectifs salariés totaux (selon les *Comptes de la Nation*, le taux d'accroissement des effectifs pour la période 1974-1978 a fléchi d'un tiers par rapport à 1969-1973) s'est traduit par un tassement en valeur absolue des effectifs étrangers (— 11 800 salariés étrangers, soit — 4,0 %, entre octobre 1973 et octobre 1976). Ces chiffres montrent seulement que l'aggravation de la crise de l'emploi a été répercutée en premier lieu sur l'emploi étranger. La diminution ou la stabilisation de la main-d'œuvre étrangère ne pourront être considérées comme structurelles que si elles se maintiennent ultérieurement dans un contexte de consolidation de la situation économique.

D'autre part, en ce qui concerne les flux, un ralentissement sensible du courant des entrées de travailleurs étrangers a été observé dès le premier semestre de 1974 (1), après la stagnation de la production industrielle observée pour l'hiver 1973-1974, et avant la suspension de l'immigration intervenue en juillet 1974. Et depuis la fin de 1974, le flux d'immigration a pu être maintenu à un niveau résiduel très faible, indépendamment de l'évolution de la production et du chômage; en particulier la reprise de l'activité pendant l'hiver 1975-1976 et la stabilisation du chômage qui s'est ensuivie n'ont entraîné aucune reprise du flux migratoire. Là encore, il faut observer que la capacité du système productif — et notamment du système industriel — à ne plus faire appel à une main-d'œuvre extérieure ne sera définitivement établie que si elle perdure dans une situation de croissance moins fragile et plus créatrice d'emplois.

Il semble qu'une confirmation du caractère encore très conjoncturel de la baisse de l'emploi étranger constatée pour l'instant soit fournie par l'évolution du chômage des étrangers. Depuis 1974, les mouvements d'accélération et de ralentissement de la progression des demandes d'emploi ont été observés à peu près exactement aux mêmes périodes pour les Français et pour les étrangers (voir tableau 2). De plus, jusqu'au milieu de l'année 1978, ces mouvements ont été beaucoup plus prononcés pour les étrangers que pour les Français. Le chômage des immigrés, et partant leur emploi, ont donc été particulièrement sensibles aux variations de la situation générale du marché du travail. Depuis la fin de 1978 toutefois, le taux d'évolution des demandes est resté

constamment moindre pour les étrangers que pour les Français, tout en continuant d'augmenter ou de diminuer aux mêmes dates dans les deux cas. Cette situation récente ne réduit pas l'incertitude quant à l'évolution actuelle de l'emploi étranger : la progression relativement faible du chômage des étrangers peut refléter une certaine augmentation des mouvements de retour au pays d'origine mais aussi bien une faible vulnérabilité au chômage du « noyau dur » de la main-d'œuvre étrangère; elle peut même n'être qu'apparente si un nombre croissant de chômeurs étrangers évitent de se faire inscrire comme demandeur d'emploi.

Dès à présent cependant, il est certain que l'ouverture très large du marché spécifique du travail déqualifié contribue à réduire la fonction de complémentarité exercée par la main-d'œuvre étrangère par rapport à la main-d'œuvre nationale. Du fait de l'instabilité croissante des emplois occupés, du développement des formes d'emploi précaire et de la progression du chômage, des situations de concurrence entre ces deux catégories de main-d'œuvre commencent à apparaître. Au-delà de ces données qui sont immédiatement liées à la crise du travail et de l'emploi, des politiques de long terme, œuvrant en profondeur, tendent à affermir la substituabilité des travailleurs français aux travailleurs immigrés : revalorisation du travail manuel, amélioration des conditions de travail, aménagement du territoire, encouragement à la mobilité géographique et professionnelle, etc. Leur effet en termes de substitution effective sera naturellement variable selon les secteurs et selon les modalités générales de la sortie de la crise.

## B. Économie actuelle de l'immigration.

Au-delà des constats et des interrogations qui précèdent, trois ensembles de facteurs paraissent devoir être analysés pour mieux cerner le fonctionnement actuel du processus migratoire : les mesures politiques et administratives qui agissent directement sur le volume de la présence étrangère, les modalités de la régulation conjoncturelle de l'emploi assumée par la main-d'œuvre étrangère, les liens entre le redéploiement économique et l'évolution de l'emploi étranger. Tous ces facteurs exercent des effets partiellement contradictoires qui caractérisent bien la période de transition en cours, dans le domaine de l'immigration comme dans les autres domaines de la vie économique.

---

(1) 45 351 entrées de travailleurs permanents furent enregistrées au premier semestre de 1974 au lieu de 50 302 au premier semestre de 1973 et 50 475 au premier semestre de 1972. La différence est encore plus sensible si l'on considère les nombreuses entrées irrégulières de l'année 1972 et du premier semestre de 1973 qui ne furent régularisées et donc prises en compte qu'au second semestre de 1973.

Tableau 2

Taux d'évolution annuelle des demandes d'emploi en fin de trimestre des Français et des étrangers\*

En %

	Français	Etrangers
1973/1972 :		
Au 31 mars.....	— 0,9	— 17,2
Au 30 juin.....	Non disponible	Non disponible
Au 30 septembre.....	+ 9,2	+ 1,9
Au 31 décembre.....	+ 11,8	+ 8,8
1974/1973 :		
Au 31 mars.....	+ 16,4	+ 14,1
Au 30 juin.....	+ 16,0	+ 5,1
Au 30 septembre.....	+ 27,6	+ 25,8
Au 31 décembre.....	+ 55,7	+ 71,8
1975/1974 :		
Au 31 mars.....	+ 67,7	+ 114,0
Au 30 juin.....	+ 88,3	+ 163,7
Au 30 septembre.....	+ 72,9	+ 124,0
Au 31 décembre.....	+ 37,8	+ 56,4
1976/1975 :		
Au 31 mars.....	+ 25,2	+ 17,6
Au 30 juin.....	+ 11,9	— 3,1
Au 30 septembre.....	+ 2,6	— 13,5
Au 31 décembre.....	+ 4,1	— 9,5
1977/1976 :		
Au 31 mars.....	+ 9,4	+ 3,8
Au 30 juin.....	+ 18,7	+ 21,6
Au 30 septembre.....	+ 21,7	+ 36,6
Au 31 décembre.....	+ 9,4	+ 20,7
1978/1977 :		
Au 31 mars.....	+ 4,4	+ 11,2
Au 30 juin.....	+ 7,0	+ 10,5
Au 30 septembre.....	+ 9,2	+ 10,6
Au 31 décembre.....	+ 16,1	+ 15,3
1979/1978 :		
Au 31 mars.....	+ 22,6	+ 20,6
Au 30 juin.....	+ 19,1	+ 14,8
Au 30 septembre.....	+ 11,3	+ 6,4
Au 31 décembre.....	+ 11,5	+ 2,6

\* La lecture des taux d'évolution trimestrielle ne faciliterait pas l'observation des tendances conjoncturelles — dans la mesure où ces taux sont largement déterminés par des facteurs saisonniers — ni la comparaison entre les Français et les étrangers — dans la mesure où les variations saisonnières sont différentes pour chacune de ces deux catégories de demandeurs.

Source : Ministère du Travail et de la Participation.

Dès le début des années soixante-dix, c'est-à-dire à l'époque où le chômage a commencé à progresser tout en réagissant de moins en moins à la croissance de l'emploi, les pouvoirs publics se sont efforcés de mieux contrôler l'immigration — avec, notamment, les circulaires dites Marcellin-Fontanet de février 1972. Puis la suspension de l'immigration en juillet 1974 a traduit la volonté gouvernementale de stabiliser complètement l'immigration. Et à partir de 1977, la politique de blocage des entrées a été complétée par un dispositif d'activation des flux de sortie (avec l'institution de l'aide au retour volontaire en juin

1977). Considérée en soi, en tant qu'instrument d'action sur les flux migratoires, indépendamment de ses implications économiques ou autres, la suspension de l'immigration présente certaines limites. En premier lieu, elle ne signifie pas que les flux d'entrée des étrangers en France soient complètement taris (voir tableau 3). Certes l'immigration des travailleurs permanents a été réduite de façon considérable (17 395 travailleurs salariés permanents en 1979, au lieu de 153 419 en 1973). Mais le flux minimal qui subsiste (1) n'est pas totalement négligeable et il ne paraît guère compressible davantage.

Tableau 3

Entrées en France des travailleurs salariés étrangers et des membres de famille étrangère

Unité : nombre.

Année	Travailleurs permanents (1)	Membres des familles* (2)	Total (1) + (2)	Travailleurs saisonniers
1970.....	212 785	75 785	288 570	135 058
1971.....	177 377	77 047	254 424	137 097
1972.....	119 649	70 408	190 057	144 492
1973.....	153 419	68 286	221 705	142 458
1974.....	64 462	63 459	127 921	131 783
1975.....	25 591	51 822	77 413	124 126
1976.....	26 949	57 371	84 320	121 474
1977.....	22 756	52 315	75 071	112 116
1978.....	18 356	40 120	58 476	122 658
1979.....	17 395	39.298	56 693	124 715

\* Hors ressortissants des États membres de la CEE depuis 1975.

Source : ministère de l'Intérieur, ministère du Travail et de la Participation, ONI.

De plus le groupement familial n'est pas suspendu et ne semble d'ailleurs pas pouvoir l'être, pratiquement, dès lors qu'il existe en France une masse importante de travailleurs isolés dont la durée de séjour s'allonge. Naturellement cette immigration familiale constitue à terme un facteur d'accroissement de la population active étrangère. Et l'on doit encore noter que l'immigration des travailleurs saisonniers reste autorisée. En second lieu, il faut observer que la suspension de l'immigration active induit pour des raisons psychologiques évidentes une limitation des départs définitifs spontanés. La rotation des travailleurs étrangers est de plus en plus lente au fil du temps et le stock de main-d'œuvre étrangère de moins en moins malléable.

Mais la régulation de l'activité des travailleurs immigrés doit s'apprécier également en fonction de la conjoncture économique. La mobilité à la fois spontanée et forcée des étrangers ainsi que la précarité

de leur emploi ont toujours constitué des caractéristiques essentielles de la force de travail immigrée. Au cours des années soixante, dans le contexte de l'expansion, elles ont même été l'une des causes importantes de l'intégration structurelle progressive de cette force de travail dans le système productif dans la mesure où elles permettaient d'amoindrir le coût social de la mutation industrielle. Pendant la crise, et spécialement sans doute lors de la récession brutale de 1975, ces caractéristiques ont permis d'alléger en priorité les effectifs étrangers et donc d'amortir légèrement la détérioration de la situation générale de l'emploi. Toutefois cette évolution globale ne doit pas masquer le fait significatif que dans

(1) Bénéficiaires d'un régime de libre circulation et bénéficiaires de dérogations prévues par les textes ou accordées à titre exceptionnel : réfugiés politiques; ressortissants vietnamiens, laotiens et khmers; ressortissants des États membres de la CEE, etc.

certaines secteurs ou les perspectives d'activité et d'emploi sont restées favorables depuis 1974, la présence étrangère s'est renforcée (au moins jusqu'en octobre 1976). C'est le cas dans la construction navale et aéronautique et l'armement, dans la construction de matériel électrique et électronique professionnel et dans les services marchands aux particuliers (voir *infra* : deuxième partie). D'autre part, la vulnérabilité particulière de la main-d'œuvre étrangère tend à s'atténuer avec la raréfaction des primo-immigrants actifs et l'allongement de la durée moyenne du séjour en France : l'ancienneté dans l'entreprise, dans la branche ou dans le métier augmente, le pouvoir de négociation s'améliore, etc. Les possibilités de licenciements et de recrutements sélectifs de personnel étranger se fixent en deçà des besoins exprimés par les entreprises.

Ainsi les mêmes conditions réglementaires et conjoncturelles qui permettent d'enclencher un processus de déségmentation de l'emploi étranger tendent également à freiner ce processus.

De façon moins circonstancielle d'autres déterminismes contradictoires se révèlent à l'examen des effets du redéploiement économique. La présence étrangère est souvent très forte dans les secteurs d'activité pour lesquels la délocalisation de la production vers l'étranger s'accroît, par choix (automobile, BTP, etc.) ou par nécessité (textile, sidérurgie, etc.). Cette présence étrangère facilite précisément le processus de délocalisation. Lorsqu'il s'agit de secteurs qui régressent en France, tels que la sidérurgie, elle permet d'atténuer l'effet des suppressions d'emplois pour les nationaux. Quand il s'agit d'activités motrices en France, telles que l'automobile, elle est en partie à l'origine d'un mode d'organisation du travail qui se révèle particulièrement bien exportable dans des pays moins développés disposant d'une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée. Mais les investissements français à l'étranger, lorsqu'ils s'orientent vers les pays du pourtour méditerranéen qui connaissent un fort sous-emploi et dont la population émigrée en France est nombreuse (Portugal, Espagne, Algérie, Tunisie notamment), n'exercent pratiquement aucun effet d'appel au retour des émigrés. A l'intérieur des frontières nationales d'autre part, le développement des biens d'équipement à haute technologie et des activités de service est appelé à s'intensifier. Cette évolution pourrait renforcer la tendance déjà observée à un double mouvement de surqualification et de déqualification du travail. Les tensions qui s'ensuivraient sur le marché du travail non qualifié réduiraient la spécificité de la position occupée par les immigrés sur ce marché. Mais inversement la distorsion accrue entre le travail qualifié et le travail déqualifié renforcerait cette spécificité. Le développement distinct de ces deux effets contradictoires serait d'ailleurs d'autant plus net que le rajeunissement et la féminisation de la main-d'œuvre étrangère se sont accentués depuis la suspension de l'immigration active.

En définitive pourtant, il faut observer que la complexité même de la dynamique migratoire

actuelle témoigne aussi de la diversité possible des moyens d'une gestion volontariste de l'immigration. Mais avant d'examiner ce point, on peut compléter l'analyse d'ensemble qui a été proposée par un bilan sectoriel détaillé de l'évolution récente de l'emploi étranger.

## II. DIFFÉRENCIATION SECTORIELLE DE L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'EMPLOI ÉTRANGER (1)

La répartition de l'emploi étranger par activité économique peut être estimée pour octobre 1973 et octobre 1976, à partir notamment des deux dernières enquêtes sur la main-d'œuvre étrangère du ministère du Travail et de la Participation. La date d'octobre 1973 correspond à la fin de la période d'immigration massive en même temps qu'au terme de la croissance économique forte. La comparaison entre les situations observées aux deux dates permet donc de dresser un premier bilan sectoriel des effets sur l'emploi étranger de la crise économique et de la nouvelle politique de l'immigration.

Les évaluations les plus solides et les plus détaillées concernent les salariés étrangers du secteur industriel et commercial privé, soit plus des trois-quarts des actifs étrangers. C'est sur eux que portera l'analyse (voir tableaux 4 à 6).

Globalement ces effectifs diminuent de 13 % (181 000 travailleurs) alors que le total des salariés du secteur industriel et commercial privé augmente de 2 % (193 000).

### A. Le bâtiment et l'industrie.

Pour plus de la moitié, la diminution des effectifs étrangers s'est opérée dans le bâtiment qui est le secteur d'activité dans lequel le volume et la proportion d'immigrés sont les plus importants. L'effectif étranger du bâtiment diminue de 99 700 travailleurs, ce qui représente l'essentiel d'une perte totale de 113 000 emplois dans le secteur. L'affaiblissement sensible de la présence étrangère dans le bâtiment (29,3 % du total des salariés en octobre 1973 et 25,2 % en octobre 1976) ne s'accompagne donc pas d'une augmentation du nombre des emplois occupés par des Français. La réduction des entrées de nouveaux immigrants a certainement joué un rôle très important dans l'évolution des effectifs étrangers, d'abord parce qu'elle a été encore plus forte dans le bâtiment que dans d'autres secteurs industriels importants, ensuite et surtout parce que le bâtiment a toujours été un secteur dans lequel la rotation des travailleurs immigrés était particulièrement rapide. Mais en dehors des départs non compensés vers d'autres secteurs, il y a eu naturellement des suppressions

(1) Cette partie reprend, en les adaptant et en les complétant, certains extraits d'un texte paru dans *Économie et Statistique*, n° 113, juillet-août 1979 : B. Courault et O. Villey : « 1 640 000 travailleurs étrangers en France en octobre 1976 ».

Tableau 4

Effectifs salariés totaux et étrangers par activité économique en octobre 1973 et en octobre 1976

Unité : millier.

Activité économique *	Octobre 1973		Octobre 1976	
	Effectifs salariés totaux **	Effectifs salariés étrangers	Effectifs salariés totaux **	Effectifs salariés étrangers
Industrie de la viande et du lait.....	157,6	12,1	159,2	11,3
Industries autres produits alimentaires.....	361,7	26,1	351,6	21,6
Production pétrole, gaz naturel.....	46,3	1,3	43,7	1,6
Minerais, métaux ferreux, première transformation de l'acier..	219,6	36,2	223,2	33,9
Minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	67,1	9,1	66,6	9,1
Production de matériaux de construction, minerais divers....	217,6	34,3	204,4	28,1
Industrie du verre.....	73,4	4,8	73,3	4,9
Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques.....	192,6	14,0	187,8	13,6
Parachimie et industrie pharmaceutique.....	160,7	10,3	161,1	9,0
Fonderie, travail des métaux.....	535,7	82,9	516,1	75,3
Construction mécanique.....	585,1	53,7	572,2	46,2
Construction électrique-électronique (matériel professionnel).	452,9	31,2	466,7	34,3
Biens d'équipement ménager.....	114,2	10,3	107,9	9,5
Construction véhicules automobiles, autres matériels transport terrestre.....	511,5	126,2	530,8	104,2
Construction navale et aéronautique, armement.....	231,0	12,1	236,1	19,2
Industrie textile, habillement.....	694,7	66,8	616,3	57,6
Industrie du cuir et chaussure.....	134,4	9,9	122,3	7,9
Bois, meubles, industries diverses.....	353,0	39,6	340,6	31,1
Industrie du papier-carton.....	142,4	11,0	137,7	10,0
Imprimerie-presse-édition.....	218,8	8,8	206,0	6,8
Caoutchouc, matières plastiques.....	231,2	37,5	225,1	33,5
Bâtiment, génie civil et agricole.....	1 712,8	502,4	1 599,7	402,7
Commerce de gros alimentaire.....	232,6	14,7	240,0	14,7
Commerce de gros non alimentaire.....	522,0	28,4	540,0	23,3
Commerce de détail alimentaire.....	349,5	12,5	372,9	10,0
Commerce de détail non alimentaire.....	652,8	22,5	675,3	21,2
Réparation et commerce automobile.....	304,0	22,9	306,1	20,0
Hôtels, cafés, restaurants.....	336,2	44,3	361,6	39,5
Transports (hors SNCF, RATP).....	463,6	31,0	483,3	28,8
Services marchands aux entreprises.....	643,7	46,1	691,4	37,7
Services marchands aux particuliers.....	1 093,5	64,3	1 330,9	79,4
Location, crédit-bail immobilier.....	45,3	1,9	51,4	1,9
Assurances.....	116,9	2,0	127,0	1,8
Organismes financiers.....	352,0	2,9	391,6	3,4
<b>Ensemble.....</b>	<b>12 526,4</b>	<b>1.434,1</b>	<b>12 719,9</b>	<b>1 253,1</b>

\* La nomenclature utilisée est la NAP, niveau 40; sont exclus du champ, les secteurs T01, T04, T06, T32, T38. Les activités de transport (T31) ne comprennent pas les effectifs de la SNCF ni de la RATP.  
\*\* Effectifs calés sur le recensement de la population. Volume D 69 des collections de l'INSEE.

Source : ministère du Travail et de la Participation, INSEE.

Tableau 5

Effectifs salariés totaux et étrangers par activité économique en octobre 1973 et en octobre 1976

Unité : millier.

Activité économique *	Octobre 1973		Octobre 1976	
	Effectifs salariés totaux **	Effectifs salariés étrangers	Effectifs salariés totaux **	Effectifs salariés étrangers
Industries agricoles et alimentaires .....	519,3	38,2	510,8	32,9
Pétrole, gaz naturel .....	46,3	1,3	43,7	1,6
Industries des biens intermédiaires .....	1 679,6	229,8	1 634,2	208,4
Industries des biens d'équipement .....	1 894,7	233,5	1 913,7	213,4
Industries des biens de consommation .....	1 561,6	135,4	1 446,3	112,4
Bâtiment, génie civil et agricole .....	1 712,8	502,4	1 599,7	402,7
Commerce .....	1 756,9	78,1	1 828,2	69,2
Transports (hors SNCF et RATP) .....	463,6	31,0	483,3	28,8
Services marchands .....	2 377,4	177,6	2 690,0	176,6
Location et crédit-bail immobilier .....	45,3	1,9	51,4	1,9
Assurances .....	116,9	2,0	127,0	1,8
Organismes financiers .....	352,0	2,9	391,6	3,4
<b>Ensemble .....</b>	<b>12 526,4</b>	<b>1 434,1</b>	<b>12 719,9</b>	<b>1 253,1</b>

\* La nomenclature utilisée est la NAP, niveau 15; sont exclus du champ les secteurs U 01, U 03 04, U 03 06, U 09 32 et U 14. Les activités de transport ne comprennent pas les effectifs de la SNCF et la RATP.  
\*\* Effectifs calés sur le recensement de la population de 1975. Volume D 69 des collections de l'INSEE.

Source : ministère du Travail et de la Participation, INSEE.

Tableau 6

Variation des effectifs salariés totaux et étrangers par activité économique d'octobre 1973 à octobre 1976

Activité économique *	Variation relative des effectifs salariés (en %)		Variation absolue des effectifs salariés (en milliers)	
	Totaux	Étrangers	Totaux	Étrangers
Industries agricoles et alimentaires .....	— 1,6	— 13,9	— 8,5	— 5,3
Pétrole, gaz naturel .....	— 5,6	+ 23,1	— 2,6	+ 0,3
Industries des biens intermédiaires .....	— 2,7	— 9,3	— 45,4	— 21,4
Industries des biens d'équipement .....	+ 1,0	— 8,6	+ 19,0	— 20,1
Industries des biens de consommation .....	— 7,4	— 17,0	— 115,3	— 23,0
Bâtiment, génie civil et agricole .....	— 6,6	— 19,8	— 113,1	— 99,7
Commerce .....	+ 4,1	— 11,4	+ 71,3	— 8,9
Transports (hors SNCF et RATP) .....	+ 4,3	— 7,1	+ 19,7	— 2,2
Services marchands .....	+ 13,2	— 0,6	+ 312,6	— 1,0
Location et crédit-bail immobilier .....	+ 13,5	0,0	+ 6,1	0,0
Assurances .....	+ 8,6	— 10,0	+ 10,1	— 0,2
Organismes financiers .....	+ 11,3	+ 17,2	+ 39,6	+ 0,5
<b>Ensemble .....</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>— 12,6</b>	<b>+ 193,5</b>	<b>— 181,0</b>

\* La nomenclature utilisée est la NAP, niveau 15; sont exclus du champ les secteurs U01, U03, 04, U 03 06, U 09 32 et U 14. Les activités de transport ne comprennent pas les effectifs de la SNCF et la RATP.

Source : ministère du Travail et de la Participation, INSEE.

de poste, des mises en chômage et des retours au pays d'origine. Il faut noter d'autre part que la diminution accélérée des effectifs étrangers du bâtiment s'est poursuivie depuis octobre 1976. Selon la statistique de la Caisse nationale de surcompensation du BTP, qui est la seule statistique de secteur prenant en compte le critère de la nationalité des salariés, les effectifs étrangers du bâtiment ont diminué de 8,0 % entre le 15 octobre 1976 et le 15 mars 1978 et les effectifs totaux de 4,2 % (ces pourcentages sont donnés à titre indicatif; la série de la CNSBTP n'est pas raccordable directement aux évaluations tirées de l'enquête sur la main-d'œuvre étrangère).

L'industrie, non compris le bâtiment, a perdu 152 800 emplois entre octobre 1973 et octobre 1976 dont 69 500 emplois occupés par les étrangers. La diminution de la main-d'œuvre étrangère est particulièrement forte (— 17 %) dans les industries de consommation, qui sont les plus touchées par la récession (l'emploi total y a diminué de 7 %). Sur 115 300 emplois supprimés, 23 000 étaient occupés par des immigrés. Dans chaque secteur de production des biens de consommation, l'évolution est beaucoup plus défavorable pour l'emploi étranger que pour l'emploi global, à l'exception cependant du secteur le plus important, celui du textile, dans lequel les évolutions sont relativement proches : — 11 % pour le total des salariés et — 14 % pour les étrangers.

Dans les industries intermédiaires, la diminution des effectifs étrangers (— 9 %) est également plus sensible que celle de l'emploi total (— 3 %) : 45 400 emplois ont disparu, dont 21 400 occupés par des étrangers. Dans les principaux secteurs — fonderie et travail des métaux, caoutchouc-matériaux plastiques, première transformation de l'acier, production de matériaux de construction — la diminution du nombre d'étrangers varie de — 6 % à — 18 % et celle du nombre total de salariés varie de + 3 % à — 6 %, l'écart entre les deux pourcentages pour un même secteur étant toujours supérieur à cinq points.

Dans les industries des biens d'équipement enfin, la réduction des effectifs étrangers (— 9 %) est aussi importante que dans les industries des biens intermédiaires, alors même que l'emploi total a légèrement progressé (+ 1 %). Les créations d'emplois se montent à 19 000, les suppressions d'emplois occupés par des étrangers à 20 100. La situation est assez contrastée selon les secteurs. Dans l'automobile, secteur employant le plus d'étrangers après le BTP, 19 300 emplois nouveaux ont été créés entre octobre 1973 et octobre 1976; en revanche, on compte 22 000 immigrés en moins. Les créations d'emploi dans l'automobile, qui sont les plus nombreuses de toute l'industrie, ont donc incontestablement bénéficié à des travailleurs nationaux. C'est là sans doute la résultante de plusieurs phénomènes : le développement et l'implantation des établissements nouveaux en dehors des grands centres traditionnels de production où la présence étrangère

reste forte, la baisse de la part relative des effectifs ouvriers du secteur et, comme pour le BTP, la réduction très forte de l'embauche de nouveaux immigrés et les sorties du secteur — volontaires ou non — de salariés étrangers.

En dehors de la construction automobile, deux autres secteurs de l'équipement, de haut niveau technologique, ont créé des emplois entre octobre 1973 et octobre 1976 : la construction de matériel électrique et électronique professionnel et le secteur de la construction navale et aéronautique et de l'armement. Or, dans le premier cas, l'accroissement de l'emploi étranger (+ 10 %) a été plus fort que l'accroissement global (+ 3 %). Et dans le second secteur, non seulement l'accroissement de l'emploi étranger (+ 59 %) a été plus fort que celui de l'emploi global (+ 2 %), mais les effectifs français ont diminué (— 1 %). Ces deux secteurs ont créé 19 000 emplois dont 10 000 sont allés à des immigrés. En ce qui concerne la construction de matériel électrique et électronique on remarquera que la structure générale de l'emploi se caractérise par une proportion forte et croissante des cadres et techniciens d'une part et du personnel d'exécution non qualifié d'autre part. De plus les conditions de travail (durée, travail en équipes, travail de nuit, etc) sont assez satisfaisantes par rapport aux autres secteurs industriels. Enfin la main-d'œuvre féminine est relativement nombreuse; à cet égard il est évidemment regrettable que l'on ne puisse connaître l'évolution de la main-d'œuvre étrangère féminine du secteur. En ce qui concerne la construction navale et aéronautique et l'armement, on observe également une accentuation des mouvements simultanés de déqualification et de surqualification du travail. Par ailleurs, le secteur est caractérisé par une sous-traitance importante, qui emploie traditionnellement de nombreux travailleurs étrangers.

## B. Les activités de service.

Dans les services, l'évolution de l'emploi étranger doit être interprétée avec une certaine prudence. L'évaluation des effectifs salariés étrangers est relativement fragile en effet pour les établissements de petite taille qui sont nombreux dans le secteur tertiaire. Cette réserve étant faite, on constate une diminution de 11 800 emplois pour les étrangers entre octobre 1973 et octobre 1976 et une progression de 459 000 du nombre total de salariés. Une baisse particulièrement accusée de l'emploi étranger (supérieure à 10 %) est constatée dans le commerce de gros non-alimentaire, le commerce de détail alimentaire et non-alimentaire, dans les services marchands aux entreprises (1), dans la réparation et le commerce automobile ainsi que dans l'hôtellerie. En revanche, il est important d'observer que le sec-

(1) Récupération; holdings, activités d'études, de conseil et d'assistance; auxiliaires financiers et d'assurance; promoteurs et sociétés immobilières; location et crédit-bail immobilier; services marchands de la recherche et de l'enseignement.

teur des services marchands aux particuliers (1), qui est le plus important par le volume de l'emploi global aussi bien que par le volume de l'emploi étranger, enregistre plus de la moitié du total des créations d'emploi dans le tertiaire. Or, la progression des emplois dans les services marchands aux particuliers a bénéficié relativement plus aux étrangers qu'aux Français. Aussi bien la proportion de travailleurs immigrés dans ce secteur passe de 5,9 % en octobre 1973 à 6,0 % en octobre 1976. Et la part des immigrés de ce secteur dans l'ensemble des étrangers du tertiaire passe de 22 % à 28 %.

Pour l'ensemble des activités des services, on constate en définitive : une progression des emplois qui intéresse exclusivement la main-d'œuvre nationale, une diminution du taux de présence étrangère, une concentration accrue de la main-d'œuvre étrangère dans les services marchands aux particuliers.

### CONCLUSION : PERSPECTIVES DE RÉGULATION DE L'IMMIGRATION

Il reste finalement à s'interroger plus précisément sur les perspectives d'avenir et spécialement sur les possibilités d'une gestion volontariste de l'immigration. L'objectif des pouvoirs publics est de supprimer progressivement la dépendance de l'appareil productif vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère. Compte tenu des déséquilibres structurels croissants des économies industrialisées occidentales et notamment de leurs marchés du travail, cet objectif est également poursuivi dans la plupart des grands pays d'immigration. Mais il revêt en France une importance particulière du fait des tensions spécifiques qui sont prévisibles en matière d'emploi pour des raisons démographiques, au moins jusqu'en 1985. Ses conditions de réalisation dépendent de la gestion des flux migratoires et surtout des politiques générales de l'emploi et de l'investissement.

Le contrôle des flux d'entrée des migrants et l'infléchissement volontaire des flux de sortie sont pratiquement les seuls moyens d'intervention directe sur le volume de la présence étrangère. En effet les autres facteurs d'accroissement ou de diminution de la population immigrée totale ou active — mouvement naturel, acquisitions de la nationalité française, arrivées sur le marché du travail, mises à la retraite — constituent des tendances lourdes qui ne se prêtent guère à des corrections volontaires importantes. En faisant abstraction des mouvements d'entrée et de sortie des migrants, on peut estimer à cet égard que la population étrangère totale tend spontanément à baisser légèrement à l'heure actuelle et la population étrangère active à augmenter. Ainsi les 65 000 naissances d'enfants étrangers enregistrées chaque année en France sont surcompensées par 50 000 acquisitions de la nationalité française et 25 000 décès d'étrangers et les 60 000 immigrés, jeunes et femmes, arrivant annuellement sur le marché du travail ne sont pas compensés par les 40 000 sorties

sur place de la population étrangère active (soit 20 000 naturalisés, 15 000 retraités et 5 000 décès).

Pour sa part, le solde migratoire total peut être estimé nul dans la période présente, avec 70 000 entrées et 70 000 sorties en volume annuel. Sans qu'on puisse distinguer avec précision les mouvements respectifs des actifs et des inactifs on peut considérer que le solde migratoire est négatif pour les premiers et positif pour les seconds. Ceci corrige les évolutions spontanées hors flux migratoires exposées précédemment et laisse à penser qu'il y a actuellement stabilisation de la population étrangère totale aussi bien que de la population active étrangère. Sans modification du flux de sortie actuel, une diminution de moitié du flux d'entrée — par limitation du regroupement familial et tarissement des entrées de réfugiés — dégagerait un solde migratoire de — 35 000. Sans modification du flux d'entrée actuel, un doublement du flux de sortie — du fait du non-renouvellement de certains titres de séjour et de travail — dégagerait un solde migratoire de — 70 000. Enfin la diminution de moitié des mouvements d'entrée et le doublement des mouvements de sortie dégageraient un solde net de — 105.000. Dans chacune de ces trois hypothèses, il y aurait une baisse simultanée de l'emploi étranger et de la présence étrangère totale.

Naturellement, une gestion plus active des flux migratoires dans l'optique qui vient d'être examinée ne peut que relayer une politique d'ensemble incitant les entreprises à rechercher des modes de production et des localisations permettant un meilleur emploi de la main-d'œuvre nationale. L'incitation à la substitution de travailleurs français aux travailleurs immigrés constitue un premier volet de cette politique. Elle passe par une amélioration continue des conditions de travail et un développement plus équilibré des différents bassins de main-d'œuvre. Ses effets sont nécessairement très progressifs en raison des coûts élevés qui sont associés à la substitution effective, pour la collectivité et pour les entreprises. Il faut donc chercher simultanément à supprimer les postes de travail qui sont les moins attractifs pour la main-d'œuvre française. La délocalisation de ces postes en fonction des opérations d'investissement à l'étranger offre à cet égard des possibilités certaines. Elle doit cependant rester limitée dans la mesure où l'implantation des entreprises françaises à l'étranger ne génère des emplois nouveaux en France qu'à moyen terme sinon à long terme. L'accélération de la mécanisation et de l'automatisation offre des possibilités plus riches, mais aussi plus difficiles à maîtriser. En effet, les choix possibles concernant la mise en œuvre du progrès technique sont très divers et ils peuvent exercer, selon les cas, des effets très différents sur l'évolution de la structure des emplois et sur l'évolution du contenu et des conditions de travail.

(1) Réparations diverses (cuir, horlogerie, appareils ménagers, etc.) ; services marchands de la santé et de l'action sociale ; services marchands divers (services récréatifs, culturels et sportifs, blanchisserie-teinturerie, nettoyage, coiffure, etc.).